

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****COMMUNE D'ILLE SUR TET
SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2024****Date de convocation :**

19/09/2024

En exercice : 29

Présents : 22

Votants : 24

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-six septembre à dix-huit heure trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Ille sur Tet se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. William BURGHOFFER, Maire.

Étaient présents : Mmes Mrs, Claude AYMERICH, Caroline PAGÈS, Jérôme PARRILLA, Naïma METLAINE, Alain MARGALET, Raphaël LOPEZ, Annabelle ALESSANDRIA, **adjoints**, Mmes Mrs, Alain DOMENECH, Maryse NOGUÈS, Claudie SERRE, Xavier BERAGUAS, Damien OTON, Caroline MERLE, Thierry COMES, Armande IGLESIAS, Evelyne FUENTES, Mélissa OBBIH, Yasine SEBAHOUI, Frédéric CRAVO, Danielle POUDADE, Valérie CRIBELLET, **conseillers municipaux**, et formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir : Françoise CRISTOFOL (pouvoir à Claude AYMERICH), Jean-Louis LIGAT (pouvoir à Raphaël LOPEZ)

Absents : Marielle ALONSO, Bernard COURCELLE, Jean-Philippe LECOINNET, Clara ROSE, Georges PERALBA

M. Yasine SEBAHOUI a été désigné comme secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2024/64 : DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA RÉHABILITATION DES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT - PROGRAMME D' ACTIONS HIÉRARCHISÉES ISSU DU SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT D'ILLE SUR TET 2025-2026. PRIORITE 1 PHASE 1.

Le Maire rappelle le programme d'envergure pour l'amélioration continue du rendement des réseaux d'assainissement de la commune, acté par délibération du 30 novembre 2023 pour 2024, 2025 et 2026. Il s'agit d'améliorer ses réseaux d'assainissement car la station d'épuration reçoit de trop volumineuses eaux parasites. Un schéma d'assainissement avait été réalisé et restitué en juillet 2023. Il établit un programme de travaux hiérarchisé concernant la réhabilitation des réseaux de collecte. Le bureau d'études JCK Ingénierie a été retenu pour réaliser les études de maîtrise d'œuvre.

Les objectifs sont :

- La réduction des apports d'eaux parasites permanentes et pluviales,
- La suppression des rejets directs au milieu naturel,
- L'amélioration de la collecte et du traitement.

Les priorités d'interventions sont données aux aménagements permettant de réduire de manière significative les entrées d'eau claire qui sont consécutives aux pluies et/ou aux amenées d'eau des différents canaux d'irrigation qui parcourent la commune. Le montant total des investissements en travaux à réaliser sur les réseaux de collecte d'ici 2042 est estimé à 4 828 684,00 € HT. Ce montant est réparti suivant 3 priorités et la priorité n°1 à 2 969 355,00 € HT. Ces travaux de réhabilitation des réseaux de collecte, identifiés en priorité n°1, sont pour certains communs aux travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable. En effet, pour chacune des rues concernées par des travaux de requalification des eaux usées, seront pareillement repris les réseaux d'eau potable.

Les travaux du programme actuel étaient prévus sur 3 ans (2024, 2025 et 2026) pour un coût de 1 550 400 € H.T. Les travaux 2024 ont été réalisés et subventionnés.

Le Maire propose de poursuivre les travaux de ce programme global, avec le dépôt de demande de subventions pour les phases 2025 et 2026, évaluées à 536 619 € HT. L'agence de l'eau et le Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales pourront participer au coût de l'opération.

***Entendu le rapport, et après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,***

APPROUVE sans réserve le programme 2025/2026 de rénovation du réseau d'eau usée pour un montant de 536 619 € HT ;

REALISE cette opération d'assainissement collectif (études et travaux), selon les principes de la Charte Qualité nationale des réseaux d'assainissement ;

MENTIONNERA dans les pièces du Dossier de Consultation des Entreprises que l'opération sera réalisée sous charte qualité nationale des réseaux d'assainissement ;

DEMANDE à l'Agence de l'eau une subvention d'un montant de 160 986 € HT, soit 30 % du montant total de l'opération ;

DEMANDE au Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales une subvention d'un montant de 53 662 € HT, soit 10 % du montant total de l'opération ;

PREND en charge l'autofinancement d'un montant de 321 971 € HT ;

S'ENGAGE à rembourser au Département et à l'Agence de l'eau un éventuel trop perçu ou la subvention perçue en cas de non-respect des obligations fixés par le Département et l'Agence de l'Eau

PREND ACTE que l'opération éventuellement subventionnée devra être engagée dans les deux ans qui suivent la date d'octroi des aides et que la durée totale de validité des subventions est fixée à 4 ans ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents à ce sujet.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Fait à Ille sur Tet, le 26 septembre 2024

Le Maire,




W.BURGHOFFER